

La demande doit parvenir à l'employeur au moins 5 jours avant la date d'absence

**LYCEE « JACQUES AMYOT »
3 rue de l'Etang Saint-Vigile
89015 AUXERRE
Tél. 03 86 94 21 70 Fax : 03 86 94 21 71**

AUTORISATION DE PARTICIPATION A UNE SORTIE SCOLAIRE

L'école ou établissement (Indiquer, nom, adresse, coordonnées de l'école ou de l'établissement) :

Demande que M ou Mme :

NOM :

Prénom :

Participe à la sortie scolaire organisée :

Le / /

Durée de l'absence : heures, de à ,

Lieu et objet :

Modalités de récupération des heures supplémentaires (éventuelles) :

A Auxerre, le

Signature de l'intéressé(e)

Signature du Chef d'Établissement, Directeur (trice)

Décision de l'employeur

Autorisation :

- ACCORDEE
 REFUSEE

Motif et remarque :